

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2014

Nombre de conseillers

En exercice : 14
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mil quatorze

Le vingt-deux mai à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal Viguié, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mai 2014.

Présents :

Mme Cadete Virginie, Mme Danjou Francine, Mme Gibert Annie, Mme Juste Ginette, M. Borderieux Jack, M. Bordu Gérard, M. Coplo Edouard, M. Coudrat Adrien, M. Cantin Sébastien, M. Dauron Alain, M. Fleurier Rémy, M. Marcellot Daniel et M. Ortéga Frédéric.

Personne excusée :

Néant.

M. Coudrat Adrien a été élu secrétaire.

Délégations du conseil municipal au Maire :

Suite au courrier reçu de la Préfecture, il convient d'apporter des précisions sur les modalités de délégation du conseil municipal au maire pour l'utilisation du droit de préemption :

- exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ; de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code selon le champ d'application du droit de préemption urbain instauré avec le plan local d'urbanisme approuvé le 24/01/2008 ;
- exercer au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du code de l'urbanisme sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains d'aménagement commercial sur tout le territoire communal ;

Subvention C.C.A.S. :

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 14 voix pour, d'attribuer une subvention au C.C.A.S. (centre communal d'action sociale) d'un montant de 3 000 euros.

Terrain communal AB 7 rue de Versailles :

La commune possède un terrain rue de Versailles cadastré AB 7 et d'une superficie de 470 m². Ce terrain avait été échangé avec un propriétaire suite à un problème de zonage lors de l'instauration du plan local d'urbanisme.

Un acquéreur des terrains adjacents serait intéressé pour l'acheter en vue de la construction d'une maison. Ce terrain est étroit et ne présente pas d'intérêt ni actuel ni futur pour la commune. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer le prix de 13 euros le m² soit 6 110 €. Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Chemin de Montrafault :

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que deux propriétaires d'un terrain avaient demandé à la commune de créer une voie d'accès dans le chemin creux de Montrafault lors du dernier mandat municipal. Cette création permettrait aux propriétaires d'avoir un accès à leur parcelle située en zone constructible et ainsi de pouvoir la diviser en plusieurs lots. Le coût de ces travaux est estimé à 68 400 € T.T.C. De plus, seul l'intérêt communal doit inciter la commune

à aménager un chemin rural pour servir de voie d'accès et non pas servir l'intérêt d'un particulier désirant bénéficier d'une voie accès à la construction qu'il envisage. Il est donc décidé de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Participation au transport scolaire des élèves de l'école de Léré pour venir à la médiathèque de Sury près Léré.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 14 voix pour, de participer chaque année scolaire à la moitié des frais de transport en car des élèves de Léré pour venir à la médiathèque de Sury près Léré.

C.C.I.D. :

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de liste des membres constituant la commission communale des impôts directs.

RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS			
COMMISSAIRES TITULAIRES		COMMISSAIRES SUPPLEANTS	
Nom, prénom, adresse	Profession	Nom, prénom, adresse	Profession
Mr PIEDALLU Guy 35 route de Belleville	Retraité	Mr DAURON Christophe Les Tortes	Agent SNCF
Mr CAILLOT Claude 25 route de Savigny	Agent EDF	Mr LANCEA Michel Les Fertisses	Agriculteur
Mr FAUVEL Claude Rue de l'Eglise	Retraité	Mr COUDRAT Joël Les Tortes	Agent de la DDT
Mr VIMPERE André Les Tortes	Retraité	Mr DANNE Didier Moulin à Vent	Motoculture
Mr THOREAU Dominique Les Doisnes	Agent EDF	Mr RIDET Jacky Les Fontenelles	Garagiste
Mr MOREL Jean-Luc Le Grand Bois Dieu	Retraité	Mme FIET Dominique 30 route de Belleville	Sans profession
Mr MARCELLOT Jean-Paul Les Fortes Terres	Retraité	Mr ORTEGA Frédéric 6 route de Léré	Restaurateur
Mr ROY Roger Les Fortes Terres	Retraité	Mme MARCELLOT Ghislaine 2 raccourci du Puits Mardelon	Infirmière
Mr AVIGNON Jacky Le Moulin Loisel	Retraité	Mme FLEURIER Brigitte 5 route de Belleville	Sage-Femme
Mme BEAUMONT Evelyne Impasse de la Motte	Retraitée	Mr COAVOUX Robert Le Grand Mousseret	Retraité
Mr WEBER Yves 2 route de Savigny	Retraité	Mr LASNE Claude La Brisatte	Technicien SPIE
Mr POULAIN Loïc Rue du Puits Mardelon	Agent Communal	Mr BECUAU Pascal Montrafault	Taxidermiste

COMMISSAIRES DOMICILIES HORS DE LA COMMUNE			
COMMISSAIRE TITULAIRE		COMMISSAIRE SUPPLEANT	
Nom, prénom, adresse	Profession	Nom, prénom, adresse	Profession
Mr MONTAGU Michel 15 rue des Coutures 18240 BELLEVILLE SUR LOIRE	Retraité	Mr ROBLIN Christian 11 r St Martin Maimbray 45630 BEAULIEU SUR LOIRE	Agriculteur

COMMISSAIRES PROPRIETAIRES DE BOIS ET FORETS (pour les communes comportant un ensemble de propriétés boisées de 100 Ha au minimum)			
COMMISSAIRE TITULAIRE		COMMISSAIRE SUPPLEANT	
Nom, prénom, adresse	Profession	Nom, prénom, adresse	Profession
Mr DAURON Alain Les Tortes	Retraité	Mr BERTRAND Benoit Les Billassiers	Agriculteur

Travaux de nettoyage à l'extérieur de l'église.

M. Rémy Fleurier ne participe pas au débat ni au vote.

M. Jack BORDERIEUX, adjoint délégué au suivi des travaux et à la gestion des bâtiments communaux présente trois devis concernant le démoussage du toit de la sacristie, le nettoyage des corniches, des têtes de pilasses et des gouttières ainsi que le remplacement des tuiles manquantes :

- Entreprise GRAEFF pour un montant de 11 825.88 € T.T.C.
- Entreprise FLEURIER pour un montant de 4 721.69 € T.T.C.
- Entreprise MONTAIGUE pour un montant de 5 510.61 € T.T.C.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 13 voix pour, d'accepter le devis de l'entreprise Fleurier pour un montant de 4 721.69 € T.T.C. : entreprise la mieux disante.

Remerciements :

Le conseil municipal prend connaissance de plusieurs remerciements (associations pour le versement de subvention, de plusieurs élèves partis en voyage scolaire, d'un administré pour les plantations sur la RD 751 et du comité des Fêtes pour la mise en place de calcaire devant la porte d'accès au local d'entreposage du matériel).

Elections européennes :

Monsieur le Maire présente le tableau des tours de garde et modifie selon les disponibilités de chacun.

Il informe que le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 20 juin pour élire les grands électeurs aux élections sénatoriales du dimanche 28 septembre qui se dérouleront à Bourges.

S.P.A.N.C. :

Le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif. Entre 2008 et 2012, 92 diagnostics ont été effectués : 54 ont un niveau 1 de conformité donc une réhabilitation urgente, 31 ont un niveau 2, donc une réhabilitation à prévoir et 7 ont un niveau 3 et sont donc conformes.

Inauguration de la mairie :

Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration de la mairie aura lieu samedi 7 juin à 11h. Les élus ont rendez-vous à 10h pour les travaux réalisés à la halte nautique et sur la R.D. 751. Deux conseillers seront absents.

Rurales folies :

Monsieur le Maire prend connaissance d'une demande de subvention pour l'organisation des Rurales Folies le 13 septembre à Sainte Gemme.

Parcelle aux Chailloux ZR 79 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition de vente de la parcelle ZR 79 d'une superficie de 7 080 m² située aux Chailloux. Le conseil municipal est intéressé par cet achat car cette parcelle jouxte une parcelle communale. Monsieur le Maire est chargé de demander une offre de prix aux propriétaires.

Terrain dans le bourg AC 131 :

Ce terrain situé dans le bourg est à vendre. Il est très mal entretenu depuis plusieurs années et est le long de la RD 152 non loin de l'abribus. Les propriétaires souhaitent le vendre. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer une offre d'achat au prix de 15 000 euros. De plus, Monsieur le Maire demandera une estimation pour la démolition du bâtiment.

Repas des aînés

Mme Juste informe que le repas des aînés aura lieu dimanche 5 octobre.

Questions diverses

Mme Cadete demande si la commune intervient sur le terrain de football situé à Sury. Monsieur le Maire répond non car il appartient à la centrale. Certains habitants du P.S.P.G. ont déposé leurs déchets verts dans le fossé. Elle va se renseigner pour avoir accès à la déchetterie de Belleville situé en face du P.S.P.G. Monsieur le Maire fait part du mail qu'il a envoyé à l'adjudant Giboureau et au Commandant du PSPG concernant l'entretien déplorable des espaces verts. Monsieur le Maire informe que le conseil général installera un abribus pour les élèves devant le P.S.P.G.

M. Coudrat demande à M. Borderieux s'il a rencontré l'entreprise Galliot pour demander les devis de voirie.

Il demande si les devis de l'entreprise Decherf sont arrivés. Monsieur le Maire répond que nous les avons reçus au courrier de ce matin.

M. Cantin explique qu'il a rencontré un entrepreneur pour demander des devis concernant l'entretien des chemins mais que son planning est complet en ce moment. Il demande s'il est possible d'atteler l'épareuse sur l'autre tracteur. Ce n'est pas possible au niveau de la taille de l'engin. Il propose de rencontrer les agents techniques, voir pour choisir la date. Monsieur le Maire informe que les agents commencent les horaires d'été lundi 2 juin (7h-15h).

M. Bordu fait part des remerciements de M. Coperet pour la terre remise devant chez lui et son voisin suite aux travaux d'éclairage public. Il dit que le terrain du virage de la grande maison est en cours de vente avec le conseil général. Concernant le chemin creux de Montrafault, il demande si le propriétaire peut vendre la partie du terrain situé sur la route départementale.

M. Ortéga demande si les artisans et commerçants de la commune figurent sur le site internet de la commune. Mme Gibert répond positivement.

Mme Gibert fait le compte rendu de la commission animation-communication. Le lancement des articles de Sury infos est en cours. Elle informe qu'un spectacle intitulé « la femme d'un autre et le mari sous le lit » organisé par la maison de la Culture de Bourges aura lieu mercredi 4 juin à la salle des Fêtes.

M. Borderieux attend deux devis pour la porte de cave de la salle des Fêtes et deux devis pour la solidification des portes en bois des archives et des garages à côté de l'ancienne mairie.

M. Dauron fait part du projet de drainage de Mme Desreaux Florence qui devra comporter 3 bassins de rétention (2 situés à Savigny et un situé à Sury). A Sury, sont concernés par ce projet environ 15 hectares. Le bassin de Sury serait de 1 600 m³ avec une durée de remplissage de 4 heures, avec des tuyaux de diamètre 200. (Arrivée 286 l/s et sortie 170 l/s).

La séance est levée à 21h.

